

Date de dépôt: 6 juin 2002

Messagerie

- a) **P 1267-B Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant le transport ferroviaire trans-frontalier**
- b) **P 1275-B Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant le transport ferroviaire trans-frontalier**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 avril 2000, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat les pétitions ci-annexées, sur la base d'un rapport de la commission des transports déposé le 28 mars 2000.

Dans l'ordre, le Conseil d'Etat répond aux quatre invites des pétitionnaires, à savoir pour un schéma directeur ferroviaire régional, pour le bouclage ferroviaire du Léman, pour la liaison Annemasse - Eaux-Vives - Cornavin et pour la réhabilitation de la ligne du Tonkin (St-Maurice - Bouveret - St-Gingolph - Evian).

1. Pour un schéma directeur ferroviaire régional

En tant qu'autorité organisatrice des transports publics pour compte du canton, l'office des transports et de la circulation (OTC) a la mission de conduire le développement des transports publics sur le territoire du canton de Genève et de prévoir les ressources nécessaires pour sa mise en exploitation.

Le canton de Genève, confiné entre la France et le canton de Vaud, prend tout particulièrement en considération tout ce qui a trait aux développements ferroviaires régionaux sur l'espace franco-valdo-genevois (Gland-Bellegarde-

Annecy-Cluse-Evian). Les autorités organisatrices concernées sont également l'office fédéral des transports (OFT), le service des transports du canton de Vaud, la direction des transports de la Région Rhône-Alpes et les Communautés de communes.

Il convient, au titre des réalisations récentes sur le plan de la desserte régionale, d'évoquer à titre illustratif la mise en exploitation de la ligne régionale Genève - Bellegarde (5 paires de trains / jour) le 3 septembre 2001, à l'appui de contrôles de frontière simplifiés et décentralisés.

Les réflexions engagées ont lieu dans les cadres institutionnels suivants :

- Rail 2000 1^{re} étape;
- Rail 2000 2^e étape;
- plan directeur pluriannuel des transports publics du canton de Genève 2003-2006;
- développement des transports publics régionaux sur le bassin franco-valdo-genevois (DTPR);
- crédits d'études et de financements spécifiques.

En ce qui concerne le plan directeur des transports publics 2003-2006, un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil a été déposé le 28 mars 2002 (RD 440). Ce dernier comprend un volet ferroviaire important.

Dans le cadre de la structure DTPR évoquée ci-avant, un plan régional des déplacements (PrD) est en cours d'élaboration.

Les projets structurants prévus au-delà de cette période sont aussi en cours d'instruction. A ce titre, il convient d'évoquer le raccordement ferroviaire Cornavin - Annemasse via La Praille - les Eaux-Vives (CEVA), pour lequel un projet de loi a été déposé par le Conseil d'Etat le 10 avril 2002 (PL 8719).

Egalement dans une perspective régionale et transfrontalière, les extensions nécessaires du réseau de tramways font l'objet, soit d'études et de réalisations progressives (extensions Sécheron, Acacias, Palettes, Meyrin-CERN), soit de réflexions approfondies sur d'autres axes.

Quant au volet ferroviaire, les projets suivants vont être mis en œuvre d'ici à 2006 :

- a) extension de la ligne RER de Nyon à Lancy - Pont-Rouge (procédure d'approbation des plans de la nouvelle halte durant la période du 30.11.2001 au 14.01.2002). La mise en service est prévue en décembre 2002;

- b) renforcement des cadences sur le RER Cornavin - Bellegarde. La mise en service est prévue en décembre 2003;
- c) troisième voie Genève - Coppet, dont la mise en exploitation pour les trains régionaux (fréquence de 30 minutes aux heures de pointe et 60 minutes le reste de la journée) est prévue en décembre 2004.

A ces développements s'ajoutent les projets de mise en valeur du réseau ferroviaire au moyen de mesures d'accompagnement telles que le rabattement de lignes de bus, l'harmonisation des horaires CFF-TPG-SMGN (Société des Mouettes Genevoises Navigation), le traitement des interfaces, la construction de parcs-relais P + R et l'harmonisation des tarifs au plan régional.

Au-delà de 2006, de nouvelles étapes déterminantes sont attendues :

- a) mise en service du raccordement ferroviaire CEVA;
- b) augmentation des cadences sur la troisième voie Coppet - Cornavin, à 15 minutes en périodes de pointe, exploitation possible dès 2008;
- c) exploitation de liaisons ferrées comme Coppet - Zimeysa ou Annemasse - Aéroport International de Genève / Palexpo.

2. Pour le bouclage ferroviaire du Léman

Le bouclage ferroviaire du Léman s'appuie sur deux projets (projet de raccordement CEVA et réhabilitation de la ligne du Tonkin), qui font l'objet des réponses ci-après.

3. Pour la liaison Cornavin - Annemasse via La Praille - les Eaux-Vives (CEVA)

Le Conseil d'Etat instruit ce dossier avec ses partenaires helvétiques (Confédération / CFF / canton de Vaud) et français (Etat français / Conseil régional de Rhône-Alpes / départements de l'Ain et de la Haute-Savoie / collectivités locales / Réseau Ferré de France - RFF / SNCF).

Les partenaires concernés travaillent ensemble en vue de mettre en œuvre un schéma de fonctionnement global et cohérent des transports publics sur l'ensemble du bassin économique et de vie franco-valdo-genevois.

Le dossier avance par étapes successives réjouissantes. Côté suisse, le financement du projet a été, pour ce qui concerne la part fédérale (Confédération - CFF) examiné par le Conseil fédéral le 19 décembre 2001, puis le 8 mars 2002. Il a ainsi été décidé d'intégrer la première part fédérale

de financement dans le cadre de la convention sur les prestations Confédération - CFF 2003-2006 actuellement examiné par la commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats avec laquelle le Conseil d'Etat est en contact. Comme déjà précisé, le gouvernement a déposé parallèlement un projet de loi devant le Grand Conseil portant sur la contribution financière cantonale à cette réalisation le 10 avril 2002. Enfin, deux crédits d'étude avaient déjà préalablement été votés par le Grand Conseil, soit pour un montant de 6 millions de F en avril 2000, puis de 30 millions en septembre 2001.

4. Pour la réhabilitation de la ligne du Tonkin (St-Maurice - Bouveret - St-Gingolph - Evian)

Cette ligne de chemin de fer n'est actuellement plus exploitée. Le trafic touristique occasionnel sur le tronçon Evian - St-Gingolph a été en effet interrompu en 1999.

Le canton de Genève est favorable à la prise en compte de la ligne Sud Léman, notamment dans une perspective régionale. Les dernières études réalisées sur la demande actuelle (INSEE 1999) montrent clairement que l'attraction de Genève dans cette perspective est manifeste jusqu'à Thonon - Evian.

Sur le tronçon Annemasse - Evian, la capacité actuelle est insuffisante et mérite dès lors d'être renforcée progressivement par les autorités compétentes, dans la perspective d'une mise en réseau prochaine avec les lignes ferroviaires helvétiques.

Enfin, RFF a lancé récemment une étude pour apprécier les capacités de la ligne du Tonkin, en vue de fournir les orientations à donner sur un plan plus global à cette infrastructure.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Micheline Calmy-Rey

Annexe : Pétitions 1267 et 1275

Secrétariat du Grand Conseil**P 1267****P 1275**

Pétitions
concernant le transport ferroviaire transfrontalier

Dates de dépôt : 24 septembre 1999

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pétition au Grand Conseil de Genève :

- pour un schéma directeur ferroviaire régional;
- pour le bouclage ferroviaire du Léman;
- pour la liaison Annemasse – Eaux-Vives – Cornavin;
- pour la réhabilitation de la ligne du Tonkin (St-Maurice – Bouveret – St-Gingolph – Evian).

N.B. : 26 signatures

*M. Charles Dumont
6, chemin Vieux, Aubonne,
F-74140 Douvaine
Tél. 0033/450 94 33 05*

N.B. : 1593 signatures

*ALP - Rail
127, Petit Bel-Air
1226 Thônex*